



PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 5 décembre 2022

Convoqué le 23 novembre 2022, le Conseil Municipal s'est réuni le 5 décembre 2022 dans la salle du conseil municipal de Kaltenhouse - sous la présidence de Mme WENGER Isabelle, Maire.

Membres présents : ENGEL Delphine BUSCH Patrice, CARLEN Jacques, FISCHER Anne, WEIBEL Aimé, MARTZ Lionel, KLIPFEL Marie-Anne, VIVIER Michèle, SCHNEIDER Camille, LANG Céline, HEILMANN Jean-Marc, SOULARD Dorothee, CHER Dominique

Membres absents excusés : BALD Guillaume (qui donne procuration à Lionel MARTZ), BALTZLI Raphaël (qui donne procuration Patrice BUSCH), BARBIER Joseph (qui donne procuration à Jacques CARLEN), HEIT Franck (qui donne procuration à Isabelle WENGER),

--oOo--

En collaboration avec l'ADEUS, un débat sur les orientations du PADD (projet d'aménagement et de développement durable) a eu lieu afin de faire remonter toutes les observations.

--oOo--

Mme Sandra WECH assure la fonction de secrétaire de séance
Le quorum est atteint pour délibérer valablement.

Mme le Maire soumet le procès-verbal du 2 novembre 2022 qui est adopté à l'unanimité.
Mme le Maire donne lecture de l'ordre du jour et rajoute un point aux affaires financières (Prise en charge des frais d'électricité pour l'APP)

--oOo--

I – Affaires financières

1.1- Décision modificative du budget

Dans le cadre du budget « Général » exercice 2022, Mme le Maire soumet au conseil municipal le projet de décision modificative qui s'équilibre en dépenses et en recettes de la façon suivante :

Article	Intitulé	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
1641	Capital Emprunt		16 448.29 €
2121	Plantations d'arbres	-16 448.29,- €	
66111	Intérêts Emprunt		100,- €
022	Dépenses imprévues	-100,- €	

Le Conseil Municipal à l'unanimité

VOTE la décision modificative telle qu'elle se traduit ci-dessus par les transferts de crédits

&&&

1.2 - Participation financière aux frais de consommation électrique de l'association de Pêche de Kaltenhouse

Suite à la délibération du 30 novembre 2016, nous avons décidé, afin d'enrayer l'escalade des consommations électriques, de mettre les compteurs électriques au nom des associations et de verser une subvention suivant les factures.

M. LEBEAU Denis a déposé un état des factures d'électricité au titre de l'année 2021 pour un montant de 1.821,85 €uros.

Considérant que la délibération stipule que le plafond de prise en charge pour l'Association de Pêche est de 2.500,- €



Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

ALLOUE une participation financière de 1.821,85 € aux frais de consommation électrique.

AUTORISE Mme le Maire à procéder au versement de cette participation.

1.3 - Service d'infogérance

o Services de la Mairie, ateliers et écoles

Mme le Maire soumet à l'ensemble des membres du Conseil Municipal une proposition de prestation d'infogérance concernant la gestion du service informatique des services de la Mairie, des ateliers et des écoles à la Direction de l'Aménagement Numérique et des Systèmes d'Information (DANSI) de la CAH.

Prestation d'infogérance

Les prestations assurées par la DANSI peuvent se résumer ainsi :

- Les missions de conseils à la demande de la commune
- L'assistance des utilisateurs
- La gestion des comptes utilisateurs et boîtes aux lettres associées
- L'installation, le paramétrage, la maintenance et la gestion des équipements informatiques
- La mise à disposition d'espaces de stockage dans le datacenter de la CAH, notamment pour la sauvegarde de données
- La mise à disposition d'outils informatiques transversaux
- La mutualisation d'applications métiers et des services associés

Conditions

En confiant sa gestion informatique à la CAH, la commune :

- Adhère à la stratégie informatique retenue par la CAH
- Accepte les investissements nécessaires pour relier les sites à la CAH
- Accepte les investissements nécessaires pour mettre à niveau ses outils métiers

Les conditions financières sont détaillées plus loin dans le document.

Description de l'existant

La DANSI a effectué un audit informatique de la Mairie de Kaltenhouse et des écoles élémentaire et maternelle afin d'en faire une cartographie et de préparer sa migration.

• Site de la Mairie

Le réseau informatique de la ville de Kaltenhouse se limite au bâtiment de la Mairie.

Mme Le Maire dispose d'un ordinateur portable en réseau avec les applications bureautiques et les certificats nécessaires à l'exercice de ses mandats, ce poste est fourni par la CAH.

La DGS dispose d'un ordinateur fixe sur lequel est installé la suite office mais également les logiciels de la suite logiciel COSOLUCE. Elle dispose également d'un ordinateur portable.

L'agent d'accueil dispose d'un ordinateur fixe sur lequel est installé la suite office mais également les logiciels de la suite logiciel JVS MAINSTREAM.

Tous les documents de travail sont sur ces postes, une sauvegarde vers un disque dur externe est effectuée par la DGS régulièrement.

Une connexion ADSL avec wifi est installée à la Mairie, un répéteur wifi est installé à l'étage.

• Ecoles

L'école primaire est constituée de 5 salles de classe équipées chacune d'un VPI et d'un PC portable. La directrice dispose d'un pc portable dans son bureau.

Enfin 13 pc portables sont à disposition dans la salle informatique du sous-sol. Ces derniers sont anciens et encore sous windows 7, **ils ne pourront pas être intégrés dans notre réseau.**

L'école maternelle est équipée d'un pc fixe pour la directrice.

Les 2 PC de direction sont également sous windows 7 et **ne pourront pas être intégrés dans le réseau, cela pose problème pour le partage des documents et l'accès à internet.**

Ces deux sites disposent d'une connexion ADSL.

Proposition

Pour répondre à ces besoins, il est proposé de relier les différents sites à infogérer à l'hôtel de ville de Haguenau par une connexion internet MPLS FTTH. Cela permettra de disposer d'une connexion cryptée entre les deux collectivités et ainsi d'héberger les données sur les serveurs de la CAH.



Afin de centraliser les applications, il est proposé de mettre à disposition un serveur virtuelle pouvant héberger les applications de COSOLUCE et de JVS. L'opération de migration nécessite l'intervention de la société et doit faire l'objet d'un devis préalable.

Tous les documents seront stockés sur un serveur de la CAH.

Afin de diffuser les réseaux WIFI dans le bâtiment de la Mairie, l'achat de 2 bornes est nécessaire. Outre le réseau professionnel pour les ordinateurs des employés, ces bornes peuvent diffuser un wifi public pour les administrés ou visiteurs de façon sécurisée et en respectant les obligations réglementaires.

Enfin, si la collectivité le souhaite, il est proposé de déployer des téléphone ip dans chaque site connecté à la CAH. Un investissement pour les postes sera nécessaire mais elle pourra résilier les abonnements téléphoniques des bâtiments tout en gardant les numéros d'appel.

Les deux écoles n'étant pas éligibles à la fibre optique (nécessaire pour une intégration), la DANSI se chargera des interventions sur l'installation actuelle mais ne pourra pas mettre en œuvre immédiatement la centralisation des données et la sauvegardes de ces dernières.

Une fois la fibre optique disponible pour ces deux sites, il est proposé d'intégrer les postes informatiques dans le système d'information de la CAH, ce qui permettra une gestion centralisée du matériel et la mise en place des outils de sécurisations de la CAH. Attention toutefois aux portables de la salle informatique qui sont obsolètes et ne pourront pas être intégrés.

Afin d'économiser un abonnement internet pour l'école maternelle, il est proposé de mettre en place un pont wifi entre cette dernière et l'école primaire. Cela nécessitera l'achat de borne et des travaux de câblages.

Budget prévisionnel

- L'investissement initial

Equipement	Destination	Prix unitaire	Montant TTC
1 Switch HPE 24 ports POE	Mairie	1300 €	1300 €
1 Switch HPE 8 ports POE	Ateliers	600 €	600 €
7 téléphones IP fixes		240 €	1680 €
1 téléphone IP DECT		200 €	200 €
2 bornes Wifi	Ecoles	150 €	300 €
2 bornes Wifi	Mairie	500 €	1 000 €
TOTAL			5080 €

- Participation annuelle aux frais généraux

Objet	Quantité	Prix unitaire	Montant TTC
Licences Microsoft 365	5	21,14 € / agent / mois	1300 €
Abonnement liens Internet Mairie	1	1100 € / an	1100 €
Abonnement liens Internet Ateliers	1	1100 € / an	1100 €
TOTAL			3500 €

- Participation annuelle aux frais d'infogérance

Objet	Quantité	Prix unitaire	Montant TTC
Forfait par poste mairie	4	300 € / poste / an	1200 €
Forfait par poste école	10	100 € / poste / an	1000 €
TOTAL			2200 €

Lorsque la Fibre Optique sera disponible pour l'école primaire, et si la mise en réseau des deux écoles par un pont wifi est retenue, il faudra ajouter les frais de câblage des deux bornes et l'achat d'un mat pour la fixation de ces dernières.

Le Conseil municipal, à l'unanimité

MISSIONNE les services de la DANSI pour la prestation d'infogérance détaillée ci-dessus.

DECIDE D'ACQUERIR le matériel d'investissement



1.4 – Modification du montant des locations des salles

Présentation de la nouvelle tarification des locations des salles par Patrice Busch à compter du 01/01/2023

- **Tarification locale**

SALLE MULTI-ACTIVITES	ASSOCIATIONS DE KALTENHOUSE	EXTERIEURES	
CRENEAU 2H HEBDOMADAIRE	(Base 40 semaines)	GRATUIT	800 €
	Fermeture Juillet / Aout		
	Fermeture 2 semaines à Noel		
CRENEAU SUPPLEMENTAIRE	2H	800 €	800 €
	3H	1 200 €	1 200 €
	4H	1 600 €	1 600 €
LOCATION AUTRE	Tarif à la journée	200 € / J	500 € / J
CAUTION EVENEMENTIEL		x	500 €
SALLE DES FETES	ASSOCIATIONS DE KALTENHOUSE	EXTERIEURES	
CRENEAU 2H00 HEBDOMADAIRE	(Base 40 semaines)	GRATUIT	600 €
	Fermeture Juillet / Aout		
	Fermeture 2 semaines à Noel		
CRENEAU SUPPLEMENTAIRE	1H30	600 €	600 €
	2H	800 €	800 €
LOCATION MANIFESTATION	week-end	100 € / J	300 € / j
FORFAIT CHAUFFAGE	Période octobre à mars	90 €	90 €
CAUTION EVENEMENTIEL		x	300 €
SALLE DES FETES	PARTICULIERS DE LOCALES	EXTERIEURS	
LOCATION WEEK-END	du vendredi 15H au lundi 8H	250 €	600 €
FORFAIT CHAUFFAGE	Période octobre à mars	90 €	90 €
CAUTION EVENEMENTIEL		100 €	300 €

&&&

II – Affaires générales

1.1 - Rapport d'activité CAH 2021

Conformément à l'article L 5211-39 du code général des collectivités territoriales, chaque commune, doit être rendue destinataire du rapport d'activité annuel des établissements publics de coopération intercommunale, qui doit être communiqué lors de leur conseil municipal.

Un exemplaire du rapport est joint à la présente pour information accompagné du compte administratif 2021 (budget principal et 11 budgets annexes).

Le Conseil Municipal,
PREND acte de ce rapport

&&&

V – DIVERS – Pour information

- Mme le Maire remercie l'ensemble du Conseil Municipal pour sa participation lors du repas de la fête des aînés
- Dans le cadre de la réglementation PMR, un monte-charge a été mis en place au Stand de Tir
- Petite précision concernant la rue des Cerises : enlèvement du panneau sauf riverain
- L'acte de vente avec la Société Lingenheld a été signé dans la journée
- Le Conseil Municipal des enfants mettra en place les décorations de Noël sur les sapins
- Mise en place de l'extinction de l'éclairage public de 23 h à 5 h 30 à compter du 19/12/2022 par l'entreprise EIE.
 - Afin de ne pas abîmer les drivers sur les lampadaires LED, une intensité minimum sera appliquée et non une extinction totale comme sur les lampadaires énergivores.
 - A savoir que l'éclairage de Noël (ampoule LED) sera mis en place jusqu'au 02/01/2023,

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 h 45.



Le Maire,
Isabelle WENGER

HEIT Franck Exc	CHER Dominique	BUSCH Patrice
ENGEL Delphine	CARLEN Jacques	FISCHER Anne
BARBIER Joseph Exc	SCHNEIDER Camille	BALTZLI Raphaël Exc
VIVIER Michèle	MARTZ Lionel	KLIPFEL Marie-Anne
HEILMANN Jean-Marc	LANG Céline	BALD Guillaume Exc
	WEIBEL Aimé	SOULARD Dorothée